
S É N A T

FEVRIER 1970

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 11 février 1970. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Edmond Michelet, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, sur les problèmes de l'action culturelle, ses principes et ses moyens.

Le ministre a d'abord tracé un exposé d'ensemble de sa politique, insistant particulièrement sur la liberté de l'expression artistique et sur son désir de faire accéder le plus grand nombre à toutes les formes de la culture.

Le ministre a ensuite répondu à M. Caillavet sur les problèmes fiscaux et sur les perspectives qui s'ouvriraient en ce qui concerne le budget de 1971 dont il espère qu'il sera en très nette augmentation par rapport à celui de 1970.

En ce qui concerne le mécénat, M. Michelet entend faire appliquer tous les textes actuellement en vigueur et s'est déclaré favorable en principe aux différentes formes du mécénat.

Répondant à M. Tinant, il a souligné que son ministère avait pris, en ce qui concerne la défense des parcs nationaux, une position extrêmement vigoureuse. Il faut, a-t-il dit, utiliser les textes destinés à protéger la nature et respecter la volonté du législateur.

A M. Minot, le ministre a répondu que certaines cités régionales faisaient en matière culturelle des efforts considérables dont il serait peut-être à souhaiter que Paris les consentit.

Sur les problèmes de l'Opéra-Comique évoqués par M. Lamousse, M. Michelet a affirmé sa volonté de défendre la deuxième salle lyrique, et indiqué que des efforts ont été accomplis et des résultats obtenus. En ce qui concerne le cinéma, des réformes sont en préparation ; il s'agit notamment de l'I.D.H.E.C. et du Festival de Cannes.

Répondant à M. Fleury qui lui avait posé une question sur les liens organiques entre le Ministère des Affaires culturelles et l'O. R. T. F. et les possibilités d'action de celui-ci sur celui-là, le ministre a indiqué que des entretiens étaient en cours avec les Services du Premier Ministre et qu'il pensait que tout ce qui est Affaires culturelles serait fait à l'O. R. T. F. avec le concours du ministère. Il a précisé qu'il souhaitait que ce soit ce dernier qui établisse et fixe les programmes pour tout ce qui était de son ressort.

M. Michelet a répondu à Mme Lagatu sur les moyens qui pouvaient être mis en œuvre en vue de faire accéder les travailleurs aux musées et aux autres manifestations artistiques. Le ministre a rappelé qu'il avait déjà décidé d'appliquer le demi-tarif pour tous les porteurs d'une carte syndicale qui voulaient aller voir l'exposition Chagall mais il a également indiqué qu'il s'agissait aussi d'un problème psychologique et sociologique.

En ce qui concerne les Maisons de la culture, question évoquée par M. Charles Durand, M. Michelet a répondu que la solution des difficultés qui pouvaient surgir dans les villes entre les municipalités et les dirigeants des Maisons de la culture devait être recherchée et pouvait être trouvée par un choix habile des animateurs de ces maisons. En définitive, c'est plus une question de diplomatie, une volonté de dialogue et de respect des goûts des différentes fractions du public qu'un problème de structures et de principes.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Vendredi 13 février 1970. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à la mise au point du questionnaire à adresser à M. le Ministre de l'Economie et des Finances en vue de son audition sur l'évolution de la politique économique et financière du Gouvernement.

Après un échange de vues auquel ont notamment participé MM. de Montalembert, Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Raybaud, Armengaud, Diligent, Dulin, Coudé du Foresto, Schmitt et Monichon, la commission a approuvé une liste de questions portant sur les points suivants : agriculture (questions de MM. Armengaud et de Montalembert), commerce extérieur (MM. Coudé du Foresto, Armengaud et Bousch), crédit (MM. Coudé du Foresto, Alex Roubert, Raybaud, Monory et Mlle Rapuzzi), fiscalité (MM. Dulin, Alex Roubert, Raybaud, Schmitt, Portmann, Kistler, Yves Durand et Mlle Rapuzzi), fonds d'action conjoncturelle (MM. Raybaud, Monory, Suran et Louvel), investissements (MM. Armengaud, Portmann, Bousch et Monichon), monnaie et bourse (MM. Coudé du Foresto et Armengaud), prix (MM. Alex Roubert, Raybaud et Armengaud), rationalisation des choix budgétaires (M. Armengaud), sécurité sociale (MM. Bousch, Armengaud et Coudé du Foresto), taux d'intérêt (M. Armengaud).

Jeudi 19 février 1970. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, accompagné de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat, sur l'évolution de la politique économique et financière. Avant de répondre au questionnaire dressé par la commission au cours de sa précédente réunion, le ministre a, dans un exposé général, fait le point de la situation économique et financière au regard des objectifs que le Gouvernement s'était fixés : équilibre budgétaire au 1^{er} janvier 1970, équilibre de l'offre et de la demande au 1^{er} avril, équilibre des finances extérieures au 1^{er} juillet.

L'équilibre de l'offre et de la demande est en vue ; après une poussée excessive de la consommation des ménages observée à la fin de l'année 1968 et au début de l'année 1969, la situation se normalise et la consommation a progressé plus modérément dans le dernier trimestre de 1969, à un rythme annuel de l'ordre de 4 p. 100 que l'on peut considérer comme normal. Parallèlement, on note un accroissement sensible de l'épargne des ménages, 1969 s'étant traduit par un chiffre record des dépôts dans les caisses d'épargne de 9,3 milliards, supérieur de près de 50 p. 100 au chiffre de la dernière année que l'on peut considérer comme normale, soit 1967. Pour 1970, en janvier, les excédents des dépôts sur les retraits sont du double de ceux qui ont été observés au cours d'une année normale ; cependant, pour le mois de février, le rythme s'est ralenti, ce ralentissement étant probablement provoqué par les échéances fiscales. La modération de la demande conduit à une

normalisation du commerce. Concernant l'industrie : pour les biens de consommation la croissance se ralentit, pour les produits de base (industrie sidérurgique, pneumatiques, chimie), la demande interne reste forte et l'on note un excès de la demande sur l'offre ; la demande est encore plus tendue en matière de biens d'équipement.

Le retour progressif aux équilibres se réalise donc comme prévu ; notamment, le premier rendez-vous, celui de l'équilibre budgétaire, a été tenu depuis le 1^{er} janvier ; mais, concernant les équilibres extérieurs, nous sommes moins avancés ; cependant, en moyenne mobile, on note une baisse des importations et une hausse rapide des exportations. Par ailleurs, la structure de nos exportations s'améliore, la part des produits finis étant en augmentation. Le taux de couverture du commerce extérieur, qui était de 85 p. 100 en octobre, a été de 94,5 p. 100 en janvier, l'équilibre des échanges s'établissant à 93 p. 100.

Traitant de la situation monétaire externe, le ministre a analysé les améliorations enregistrées, précisant en particulier qu'à la date de ce jour, 19 février 1970, le chiffre comptable des rentrées de devises depuis le changement de parité du franc s'élève à 1 milliard de dollars. Il s'agit là d'un résultat important, l'assainissement de la situation extérieure constituant un objectif prioritaire.

Le ministre a ensuite traité de la situation de l'économie, précisant que subsistent des tensions tenant à l'insuffisance de la production dans certains secteurs, provoquée par des investissements trop tardifs, à des difficultés d'approvisionnement, à un manque de main-d'œuvre spécialisée et plus encore à l'environnement extérieur, étant donné la forte conjoncture qui existe chez nos voisins. Ces différentes tensions sont la source de préoccupations pour le niveau des prix français. Néanmoins, la hausse pour l'année 1970 n'excédera sans doute pas les 3,9 p. 100 que le Gouvernement s'est fixé comme limite.

La conclusion de cette analyse a été que notre économie est en convalescence, période délicate, et qu'il faut par conséquent éviter de relâcher prématurément les disciplines.

Le ministre a ensuite répondu, par grandes rubriques, aux questions qui lui avaient été posées par les commissaires.

Il a traité tout d'abord des *collectivités locales*, et notamment des problèmes posés par leurs ressources. Répondant à des questions de MM. Kistler, Raybaud, Schmitt, Armengaud, Mlle Rapuzzi et M. Louvel, il a confirmé que la Commission nationale des tarifs de la patente devait se réunir, avec une composition élargie, dans le courant du mois de mars. La ques-

tion essentielle est celle du poids de cet impôt ainsi que celle de sa variation par rapport à l'augmentation des autres impôts locaux.

Ayant manifesté son intérêt pour l'opinion des représentants des collectivités locales, le ministre a précisé, en réponse à une question de M. Alex Roubert, président, que les conclusions de la Commission nationale des tarifs de la patente élargie seront transmises à la Commission des Finances ; il serait alors important que le groupe d'études spécialisé de cette dernière prenne position et dégage des orientations, des dispositions législatives devant être proposées à l'automne, le cas échéant.

Concernant la *Sécurité sociale*, en réponse à des questions de MM. Bousch, Armengaud et Coudé du Foresto, le ministre a notamment précisé que la charge globale de la Sécurité sociale est plus forte en France que chez nos partenaires du Marché commun, la progression des charges étant plus rapide que celle du produit intérieur brut ainsi que celle des ressources.

La solution aux difficultés ne peut résulter que d'un freinage des dépenses car, en matière de charges, la limite supportable par les Français a été atteinte. Le ministre s'est déclaré très sensible à un phénomène trop ignoré par les spécialistes, à savoir « qu'il y a un véritable traumatisme fiscal dans l'opinion française ».

Répondant aux vives inquiétudes des cadres consécutives à certaines informations selon lesquelles des ressources supplémentaires pourraient être trouvées dans un dé plafonnement des salaires soumis à cotisation, le ministre a précisé, en réponse à M. Coudé du Foresto, que la Commission des prestations sociales du VI^e Plan n'avait pas fait de propositions de cette nature.

Les perspectives de lancement des *investissements* en 1970 ont amené le ministre à apporter des précisions à MM. Armengaud, Portmann, Monichon et Bousch. Concernant notamment les difficultés rencontrées en matière de constructions scolaires, il a indiqué que les engagements au titre de l'éducation nationale s'élèveraient respectivement pour chacun des trimestres de l'année 1970 à 48 p. 100, 23 p. 100, 17 p. 100 et 12 p. 100.

Sur les *problèmes monétaires*, en réponse à des questions de MM. Coudé du Foresto, Armengaud et Dulin, le ministre, évoquant la coordination des politiques monétaires européennes, a indiqué que ce problème pourrait faire l'objet d'un échange de vues ultérieur plus approfondi au sein de la commission.

En matière de *commerce extérieur*, traitant des points soulevés dans leurs questions par MM. Coudé du Foresto,

Armengaud et Bousch, le ministre a rappelé que l'évolution de notre économie dépendra tant de l'évolution des prix français que des prix observés chez nos partenaires de la Communauté; or, la hausse moyenne de 1970 sur 1969 sera sans doute plus élevée dans les autres pays que dans le nôtre. Quant à la situation de notre commerce extérieur concernant les biens d'équipement, le ministre a précisé, en réponse à M. Armengaud, que l'on note une augmentation de nos exportations et la restructuration du secteur concerné donnera aux entreprises l'assise nécessaire à son développement.

Traitant des *problèmes agricoles*, en réponse à MM. Armengaud, de Montalembert et Portmann, le ministre a précisé que, sur le plan européen, nos importations augmentent régulièrement, portant sur des produits spécialisés qui ne sont pas cultivés dans notre pays; cependant, la balance de notre commerce extérieur agricole reste légèrement excédentaire. Le régime de subventions existant en faveur des groupements de producteurs s'applique et continuera de s'appliquer, l'intention du Gouvernement étant de poursuivre l'effort en ce domaine.

Le ministre a enfin répondu à MM. Coudé du Foresto, Raybaud, Monory, Driant et Mlle Rapuzzi sur *les conséquences de l'encadrement du crédit*. Des mesures d'assouplissement concernant le crédit agricole amèneront une augmentation de la dotation dans les zones de rénovation rurale de 30 millions de francs par mois.

Il a confirmé la mise sur pied d'une procédure de recours auprès des directeurs de la Banque de France en faveur de certaines entreprises saines actuellement en difficulté du fait de l'encadrement du crédit, et il a enfin annoncé que des mesures d'allègement pourraient être rendues publiques au début du mois prochain.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 18 février 1970. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée*, la commission a tout d'abord procédé à la désignation des rapporteurs suivants :

M. Garet, pour la pétition n° 39 ;

M. Geoffroy, pour la pétition n° 40 ;

M. Mignot, pour la proposition de loi (n° 167, session 1969-1970) de M. Robert Schmitt relative au financement et à la gestion des équipements collectifs des communes dortoirs.

Sur le rapport de M. Molle, elle a examiné la pétition n° 38 et décidé de la renvoyer au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

Puis, la commission a entendu le rapport de M. Carous sur la proposition de loi (n° 124, session 1969-1970) de M. Lucien De Montigny tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du Code de l'Administration communale.

Le rapporteur a montré que la règle selon laquelle les délibérations des conseils municipaux doivent être prises à la majorité absolue des votants pouvait être à l'origine de contestations et qu'il convenait, en conséquence, de lui substituer celle de la majorité absolue des suffrages exprimés. Après avoir accepté, à la demande de plusieurs de ses membres, le principe d'un amendement tendant à compléter dans le même sens la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, la commission a conclu à l'adoption de la proposition de loi.

M. Mignot a ensuite présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 159, session 1969-1970), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles. Il a tout d'abord exposé la situation en ce domaine des villes nouvelles ainsi que les motifs pour lesquels il importe désormais de doter ces agglomérations d'un statut administratif. Puis, il a commenté les principales dispositions de la proposition de loi.

Au cours d'une seconde séance qui s'est tenue l'après-midi, M. Mignot a poursuivi son exposé. A l'issue du débat général qui s'est alors instauré, le rapporteur a demandé à la commission de statuer sur les principes directeurs à partir desquels des propositions d'amendements pourront lui être faites ultérieurement.

M. De Montigny a, enfin, présenté son rapport sur le projet de loi (n° 152, session 1969-1970), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en troisième lecture, tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du Code civil sur la responsabilité des hôteliers. Il a rappelé que l'Assemblée Nationale avait adopté un amendement exemptant les hôteliers de toute obligation de réparation pour les objets laissés dans les véhicules et qu'il s'agissait là du seul point restant en discussion. Sur la proposition de son rapporteur, et après une discussion à laquelle ont notamment participé MM. Guillard, Mignot, Molle, Namy et Prélôt, la commission, dans un souci de conciliation, a, tout en maintenant le principe de la responsabilité

des hôteliers en ce domaine, adopté un amendement qui en limite le montant à cinquante fois le prix de location du logement par journée.

COMMISSION DE CONTROLE CHARGÉE D'EXAMINER
L'ÉTAT DE L'EXECUTION DU V^e PLAN
EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Mardi 17 février 1970. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

Le président, ayant tout d'abord rappelé les motifs d'inquiétude de la très grande majorité des membres du Sénat et le désir qu'ils ont d'être informés sur les causes du retard et sur les possibilités d'y porter remède, M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, a estimé que les travaux à venir de la commission pouvaient effectivement contribuer à la solution des problèmes graves qui se posent.

Il a indiqué que certains tableaux et certains passages du rapport sur l'exécution du V^e Plan annexé au projet de loi de finances pour 1970 ne laissaient pas d'être inquiétants, notamment quant à l'ordre des priorités établi par les Régions.

Il a également fourni quelques précisions sur les conditions dans lesquelles avaient été préparées les réponses aux questions posées par la Commission sénatoriale des Affaires sociales à la veille des discussions budgétaires de la récente session du Parlement.

Il a exposé les modalités de désignation des architectes agréés par le ministère pour la préparation et l'exécution des projets d'équipement sanitaire et social ; en ce qui concerne les normes de construction, parfois vivement critiquées pour une rigueur ou une complexité excessives, il ne faut pas oublier qu'elles sont destinées à standardiser, dans toute la mesure du possible, les diverses catégories d'équipement, à faciliter le contrôle technique et budgétaire des opérations ; elles sont élaborées par une commission interministérielle particulièrement qualifiée et sont conçues dans une optique évolutive. Cette évolution a précisé, parmi ses objectifs fondamentaux, celui d'en éliminer tout ce qui peut être considéré comme trop rigoureux, complexe ou rigide. Les procédures sont longues pour un ensemble de raisons au nombre desquelles il importe de considérer :

- le mauvais ajustement entre la demande et les possibilités de financement ;
- la diversification sans doute excessive des propositions.

Il est nécessaire, au point où en est arrivé maintenant le problème de l'équipement sanitaire et social, de parvenir à l'institution de plans types permettant l'industrialisation d'un plus grand nombre de types de constructions ; il faudra que les élus et responsables locaux acceptent cette réforme, même s'il leur est quelque peu désagréable de devoir renoncer à un particularisme compréhensible pour une certaine part, mais qui ne correspond plus aux besoins de notre époque ; en effet, la rapidité d'exécution et la recherche des meilleurs prix exigent cet effort d'industrialisation. Dans cette optique, le premier pas sera réalisé par le lancement prochain des « unités banalisées » pour convalescents, pour personnes âgées, qui permettront de très notables économies.

A propos de l'exécution proprement dite du V^e Plan, le ministre a rappelé qu'il avait été prévu pour l'ensemble des équipements publics et privés un montant total d'opérations à engager de 12 milliards et demi de francs, y compris les départements d'outre-mer et non compris la recherche médicale dont les crédits sont intégrés à ceux de la recherche scientifique. Le ministre a relevé que, contrairement aux évaluations fixées par le rapport sur l'exécution du V^e Plan annexé au projet de loi de finances, à propos desquelles se sont produites de graves erreurs d'interprétation, le pourcentage de réalisation du Plan, sans crédits optionnels 1970, ne sera pas de 100,9 p. 100 (francs courants) mais seulement de 54,81 p. 100 à la fin de 1969 et de 68,96 p. 100 à la fin de 1970.

M. Boulin a rappelé les efforts qu'il a entrepris pour obtenir le plus rapidement possible le déblocage des crédits optionnels.

Remerciant le ministre pour les explications données, le président a exprimé la crainte que les « unités banalisées » ne donnent pas tous les résultats qu'on pourrait théoriquement en attendre, tant qu'on n'aura pas profondément réformé le mode de calcul du prix de journée hospitalier ; il a également évoqué le risque de voir, à brève échéance, les plans se « chevaucher » les uns les autres dans un désordre tel que toutes les espérances légitimes des élus et des responsables se trouveront inévitablement déçues.

Avec l'accord du ministre et du président, M. Témime, Directeur de l'Équipement social au ministère, a donné quelques précisions complémentaires.

Compte tenu du maintien du taux nominal moyen à 40 p. 100 du montant de la subvention de l'État, il est d'ores et déjà possible de prévoir qu'à la fin de la période d'exécution du V^e Plan le montant global des opérations engagées n'atteindra que 9 milliards environ sur les 12,65 prévus.

Sur la durée des délais, la comparaison avec les principaux pays étrangers montre que notre pays est tout à fait dans la norme courante.

A propos de la consommation des crédits d'engagement, il apparaît que le taux, qui est supérieur à 99 p. 100, est, pour le Ministère de la santé publique et de la sécurité sociale, l'un des plus élevés, sinon le plus élevé, la consommation des crédits de paiement atteignant 96 p. 100.

Le Directeur de l'Equipe-ment social a indiqué quelle documentation il avait déjà pu préparer à l'intention de la commission, et celle qu'il se préparait à rassembler, en insistant sur les difficultés matérielles rencontrées et sur l'intérêt qu'il y aurait à instituer un système de mise à jour par cartes perforées.

M. Témime a indiqué, en réponse à une question posée par M. Souquet, que ses services ont des dossiers techniquement prêts pour les deux années à venir ; ils ne demeurent bloqués qu'en raison des difficultés de financement ; il a ajouté cette précision que, si celles-ci se trouvaient, par hypothèse, instantanément résolues, d'autres « goulets d'étranglement » se créeraient tels que la capacité financière des autres sources de financement, liées à la conjoncture. Une autre difficulté réside dans le fait, qui ne doit pas être négligé, que l'Etat n'a pas la maîtrise de l'ouvrage assurée par les promoteurs particuliers que sont les collectivités locales ou les associations privées ; un effort a déjà été entrepris pour réduire dans toute la mesure du possible cet obstacle important à l'industrialisation des moyens.

Le Directeur de l'Equipe-ment social a également donné des précisions sur le système des « unités de soins banalisées » et le rôle très important de relais qu'elles sont appelées à jouer en matière de modernisation des équipements existants.

Le ministre a, à ce propos, insisté sur la nécessité de faire comprendre et accepter, sur le plan psychologique, par tous les intéressés, les mérites de l'industrialisation.

M. Chauvin, se référant à l'exemple donné par les équipements relevant du Ministère de l'éducation nationale, a estimé qu'il ne serait pas aussi difficile qu'on semble le craindre de faire accepter les mécanismes de l'industrialisation ; peut-être y aurait-il, dans cette optique, intérêt à donner une plus grande permanence aux normes retenues et à renoncer à un certain « perfectionnisme » ; quant aux procédures et à leur lenteur, M. Chauvin a formulé le souhait qu'elles soient rendues moins centralisatrices et que l'accent soit mis sur une « départementalisation » accrue ; il n'en veut pour preuve que les diffi-

cultés matérielles évoquées à propos du questionnaire préparé par la commission de contrôle à l'intention des préfets de région.

M. Miroudot, partageant, sur ce point, l'opinion de M. Chauvin, a estimé que, si l'établissement de l'inventaire d'exécution du V^e Plan est, sans aucun doute, complexe sous l'angle purement financier, il doit être, par contre, tout à fait simple du point de vue des lits ou places créés ou aménagés.

M. Kistler, se référant aux données comparatives émanant des principaux pays du Marché commun et de la Suisse, a déclaré qu'à son sens, aucune surcharge nouvelle ne peut être imposée à la Sécurité sociale ; par contre, l'industrialisation pourrait progresser substantiellement si, ainsi que cela a été dit, l'Etat devenait maître de l'ouvrage, mais aussi si, comme dans ces pays étrangers, l'Etat laissait aux collectivités locales des ressources plus importantes et si toutes les communes intéressées par la création ou le fonctionnement d'un hôpital concouraient à son financement.

M. Lemarié a, en ce qui concerne l'établissement des normes, déploré l'existence d'un conflit perpétuel entre les administrations ministérielles et la Sécurité sociale et demandé qu'il y soit mis fin le plus rapidement possible ; il a aussi évoqué les difficultés survenant trop souvent lors de l'examen des dossiers par le Conseil d'Etat, en vue de l'érection en établissement public d'un établissement nouveau.

M. Témime, sans méconnaître, quant au fond, la gravité de ces problèmes et leur caractère irritant, a indiqué que le Ministère de la santé publique exerçant une simple « tutelle » sur les caisses de sécurité sociale a la faculté d'empêcher mais non celle de contraindre.

Avant son départ, le ministre a indiqué qu'il se tenait, avec l'ensemble de ses services, à la disposition de la commission pour lui fournir les informations dont elle pourrait avoir besoin.

La commission a ensuite adopté un projet de questionnaire qui sera adressé aux préfets de région et décidé d'entendre, au cours d'une prochaine réunion, M. André Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, ainsi que M. Montjoie, Commissaire général au Plan.